

RAPPORT 20 D'ACTIVITÉ 24

de la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire



L'ENTR'ACTES
ESPACE DE VIE SOCIALE
THORÉ MONTAGNE NOIRE



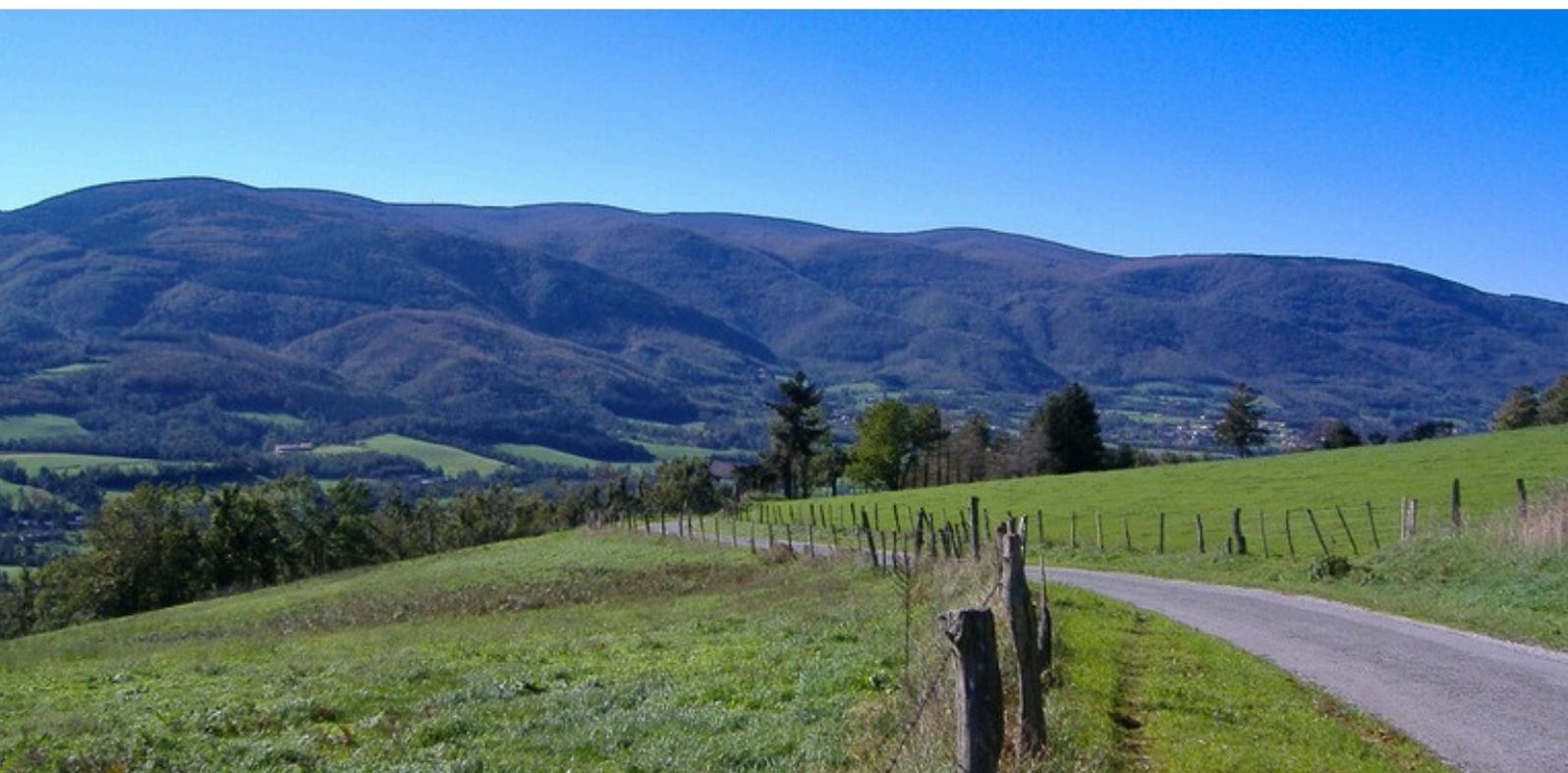
Albine - Bout du Pont de Larn - Labastide-Rouairoux - Lacabarède
Le Rialet - Le Vintrou - Rouairoux - Saint Amans Valtoret - Sauveterre





La Communauté de communes Thoré Montagne Noire réalise tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences. Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale détaillée à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article prévoit que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit adresser annuellement aux maires des communes membres de l'EPCI, un rapport d'activités.



SOMMAIRE

✦ Partie 1 : Carte d'identité

1. Le périmètre de la Communauté de communes.....	5
2. Le fonctionnement.....	5
3. Les statuts et les compétences.....	7
4. Les moyens et ressources.....	8

✦ Partie 2 : Les projets et actions en 2024

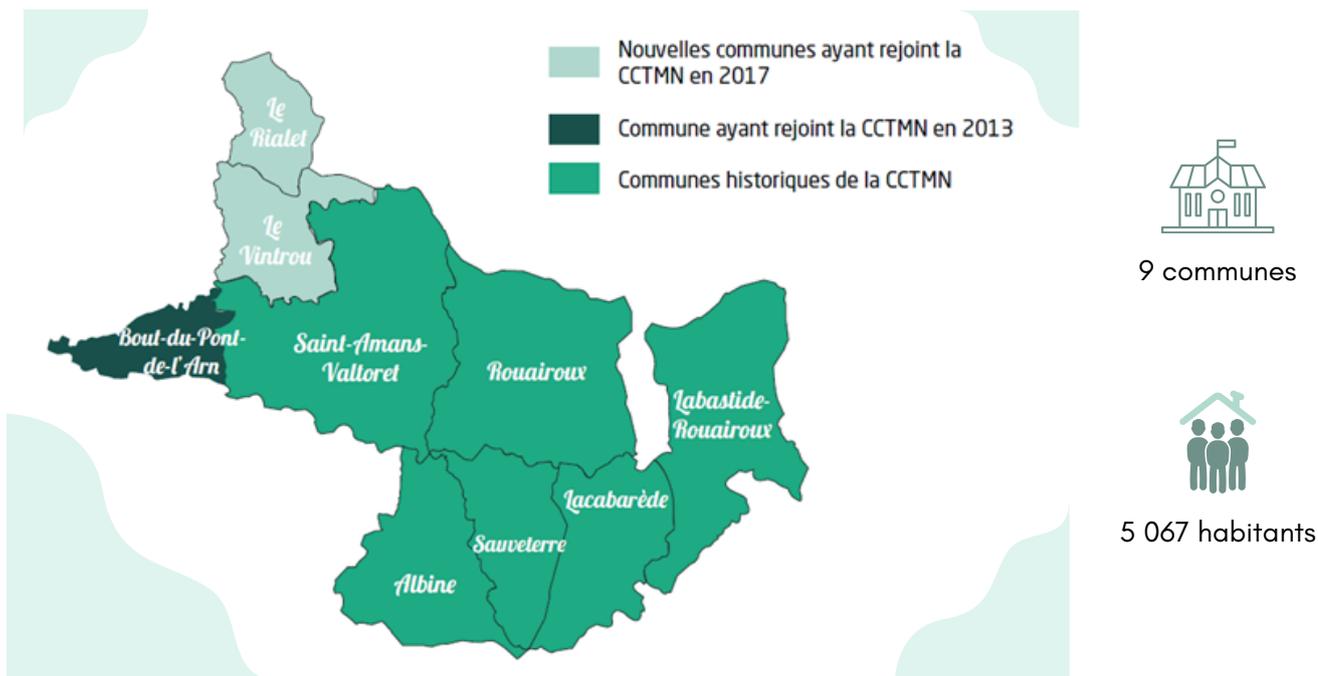
1. Aménagement du territoire.....	12
2. Développement économique.....	15
3. Tourisme.....	16
4. Actions sociales et services.....	25
5. Gestion des déchets.....	28
6. Eau et assainissement.....	31
7. Environnement.....	33
8. Communication.....	35

PARTIE 1

CARTE D'IDENTITÉ

1. LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le périmètre de la CCTMN est inchangé depuis le rattachement des communes du Rialet et du Vintrou au 1^{er} janvier 2017. Le nombre d'habitants est de 5 067 (chiffre INSEE 2021).

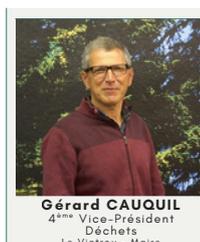


2. LE FONCTIONNEMENT

M. Michel CASTAN, Maire du Rialet est président de la Communauté de communes depuis 2017.

Le Bureau est composé de : Jacques ASSEMAT, Alain BOUISSET, Joël CABROL, Michel CASTAN, Gérard CAUQUIL, Danièle ESCUDIER, Daniel PEIGNE, Bernard PRAT, Xavier SENEGAS, Michèle VINCENT.

Le Conseil communautaire est composé de 26 délégués communautaires :



Les conseillers communautaires :



Les suppléants :



Les Commissions thématiques :



Vie économique, présidée par **M. Bernard PRAT**



Eau et assainissement, présidée par **M. Joël CABROL**



Urbanisme - habitat, présidée par **M. Daniel PEIGNÉ**



Déchets, présidée par **M. Gérard CAUQUIL**



Services et vie sociale, présidée par **Mme Danièle ESCUDIER**

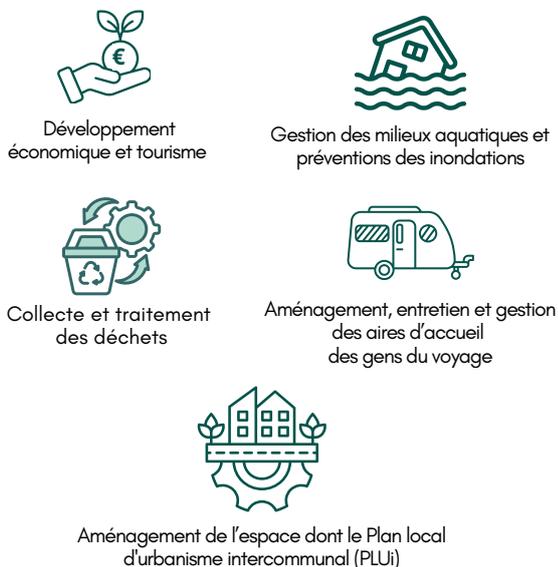


Environnement, énergie, éducation à l'environnement, présidée par **M. Michel CASTAN**

3. LES STATUTS ET LES COMPÉTENCES

Les domaines d'intervention que les communes ont transférés à leur groupement intercommunal sont appelés "compétences". Certaines sont obligatoires, d'autres ont été choisies par les élus de la Communauté de communes. Les statuts actuels de la CCTMN ont été adoptés le 28 février 2024 :

Compétences obligatoires



Compétences optionnelles



Nouvelles compétences



Retrouvez la liste complète des compétences de la CCTMN sur le site : cc-thoremontagnenoire.fr

La CCTMN adhère

La CCTMN assume ses compétences seule ou bien dans le cadre d'organismes regroupant d'autres communes ou intercommunalités :

- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc (par convention)
- Trifyl - établissement public départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Parc naturel régional du Haut Languedoc
- Réseau des écoles rurales - Syndicat intercommunal
- Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet
- Syndicat mixte du bassin de l'Agout (SMBA)
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Tarn (CAUE)



Bienvenue en Hautes Terres d'Oc !

Depuis 2017, la Communauté de communes adhère par convention au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) des Hautes Terres d'Oc, composé de la Communauté de communes du Haut Languedoc et de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux.

Grâce à ce partenariat, la CCTMN bénéficie de l'expertise du PETR pour mener des actions conjointes de développement économique, tourisme, accueil de populations, etc. La CCTMN est signataire avec le PETR du Contrat de relance et de transition écologique avec l'État et du Contrat territorial Occitanie avec la Région.

4. LES MOYENS ET LES RESSOURCES



Le siège de la Communauté de communes et de l'Office de tourisme se situent 13 avenue de la Ribaute à Albine.

Les services techniques sont situés à De Cathalo à Labastide-Rouairoux.

a. Les ressources humaines

Équipe administrative

Héloïse NÉTANGE - Directrice

Sophie CHARLIER - Chargée de coopération CTG (*Convention territoriale globale*)

- Vie sociale
- Petite enfance

Florian CROUX - Chargé de mission Environnement et Responsable technique

- Gestion des déchets
- Encadrement de l'équipe technique
- Entretien des sentiers
- Environnement et biodiversité

Véronique FORTANIER - Secrétaire comptable

Nathaelle de LAS NIEVES - Animatrice de l'Espace de vie sociale

Jérémie PERCHE - Chargé de mission Aménagement du territoire et développement économique

- Eau et assainissement
- Urbanisme, Habitat
- Projet de territoire
- Développement économique (ZAE)

Emma PRADES - Alternante en communication

Eléa de ROBERT - Chargée de mission Communication et tourisme

- Communication CCTMN
- Office de tourisme

Équipe Technique

Christian CEBE / Maxime EVRAD

- Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

Pedro AFONSO BIDARRA / Nicolas MIQUEL

- Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif
- Entretien des sentiers et travaux divers

b. Le budget

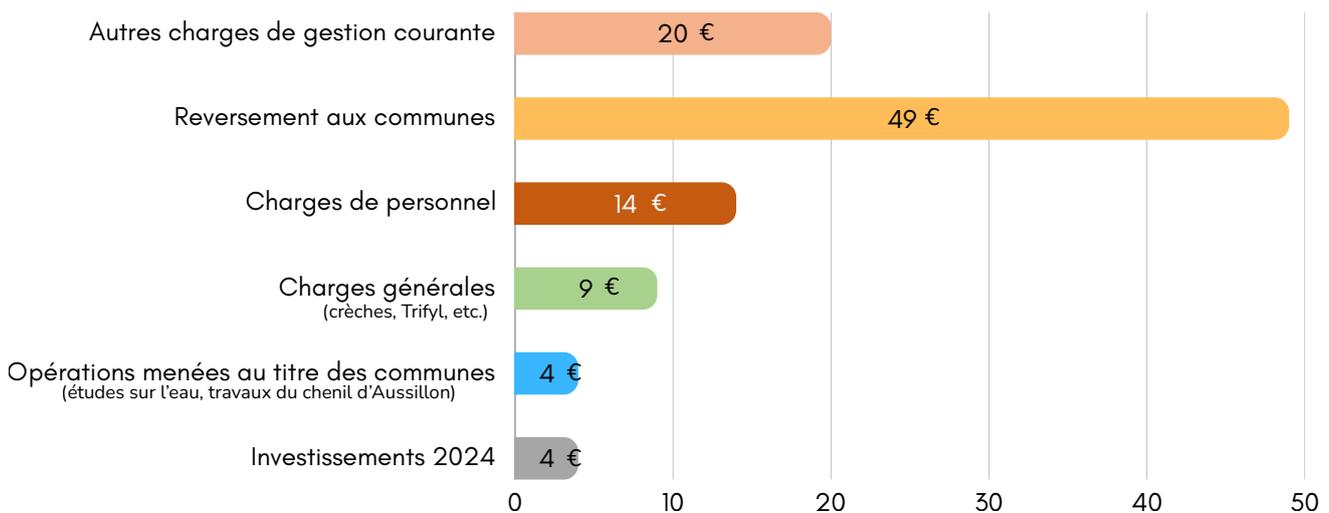
	Fonctionnement	Investissement
Recettes (a)	3 661 643,52€	357 879,87€
Dépenses (b)	3 360 640,53€	356 027,38€
Résultat de l'exercice (c=a-b)	301 002,99€	1 852,49€
Résultat N-1 reporté (d)	355 593,31€	677 676,48€
Résultat de clôture (c+d)	656 596,30€	679 528,97€

**COMPTE ADMINISTRATIF
2024**

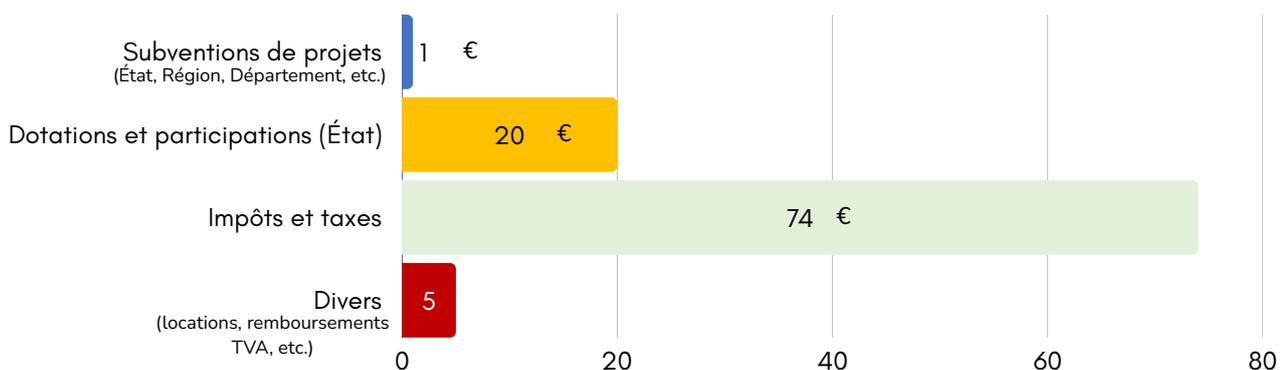


En 2024

Qu'a fait la communauté de communes avec 100€ ?



Comment la Communauté a-t-elle obtenu ces 100€ ?



c. Les taux de contributions directes

Impôt	Taux 2024
Taxe foncière (bâti)	2,34%
Taxe foncière (non bâti)	7,28%
Cotisation foncière des entreprises	29,34%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	13,53%

Les taxes foncières, d'habitation et la cotisation foncière des entreprises n'ont pas augmenté en 2024. Seule la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères a augmenté, pour compenser la hausse des charges, du coût de traitement et de la TGAP (taxe nationale sur les déchets polluants).



PARTIE 2

LES PROJETS ET ACTIONS EN 2024

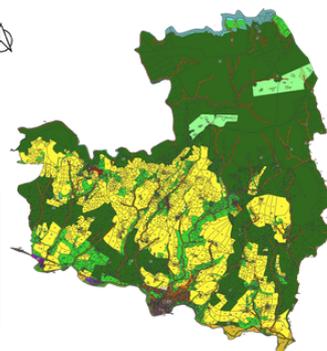
1. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

a. L'urbanisme

Modification simplifiée du PLUi N°1

La CCTMN a apporté des modifications à son PLUi. Accompagnée par un Bureau d'étude spécialisé dans le domaine de l'urbanisme, ces modifications portent principalement sur les éléments suivants :

- Des modifications d'Opérations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Des changements de destination de bâtiments existants en habitation dans les zones agricoles et naturelles.



Cette modification a été approuvée le 8 juillet 2024 et est rentrée en vigueur le 8 août 2024.

Mise en comptabilité du PLUi pour la construction d'une centrale photovoltaïque

La commune de Labastide-Rouairoux souhaite développer un projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Cabanès ». Ce projet s'inscrit dans la démarche du développement des énergies renouvelables à l'échelle nationale et locale mais aussi d'une revalorisation de parcelles non exploitables.

Le projet est actuellement situé en zone Naturelle du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi prévoit le développement des énergies renouvelables mais il est nécessaire de faire évoluer le règlement écrit et graphique du PLUi via une procédure de déclaration de projet comportant une mise en compatibilité du PLUi.



Le 16 septembre 2024, la CCTMN a délibéré pour engager cette modification. Une concertation du projet est mise à disposition du public à la mairie de Labastide-Rouairoux et au siège de la CCTMN à Albine jusqu'à l'arrêt du projet prévu en 2025.

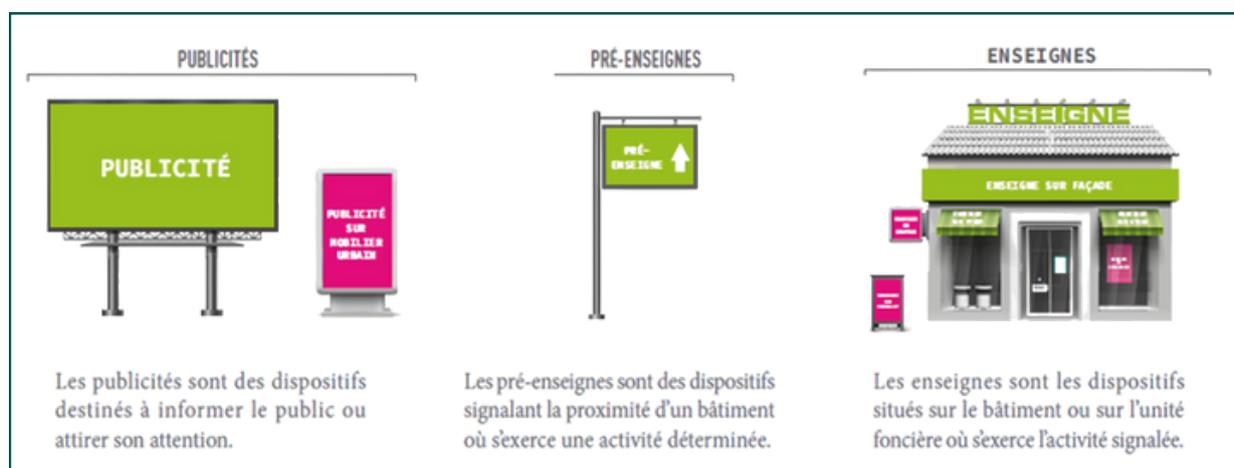
Elaboration du règlement local de publicité intercommunal

Accompagnée par le Parc Naturel régional du Haut Languedoc, la Communauté de communes Thoré Montagne Noire a engagé l'élaboration de son règlement local de publicité intercommunal (RLPi). Ce document d'urbanisme a pour vocation de réglementer l'implantation et l'utilisation des enseignes, pré-enseignes et publicités extérieures et d'harmoniser leur gestion sur le territoire de la CCTMN.

Les enjeux sont de protéger le paysage, l'environnement et le patrimoine tout en assurant une bonne visibilité aux commerçants et aux entreprises du territoire.

Le projet d'élaboration du RLPi a été arrêté par délibération du Conseil communautaire le 16 septembre 2024.

Début 2025, une enquête publique sera mise à la disposition du public afin de recueillir les avis et les propositions.



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT d'Autan et de Cocagne couvre les territoires de la CCTMN, de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet et de la Communauté de communes Sor et Agout.

La révision de ce document entreprise en 2011 n'a pas abouti dans les délais réglementaires (6 ans). Ainsi, le SCoT est devenu caduc en février 2021.

En 2023, le Bureau du SCoT a repris activement son travail dans l'objectif d'aboutir à un document finalisé en 2025. Un Comité technique composé d'agents des trois collectivités associées au bureau d'étude en charge de l'élaboration du SCoT ainsi qu'un Comité de pilotage composé d'élus ont été créés afin de garantir la réalisation de ce document. Pour rappel, ce document d'urbanisme a vocation à décliner les orientations nationales et régionales (le SRADDET) de la planification urbaine à l'échelle d'un bassin de vie.

Pour en savoir plus :

scot-autan-cocagne.fr

b. L'amélioration des façades

Opération façades

Lancée en 2007 dans l'objectif d'inciter et d'aider financièrement les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation de leur façade, l'opération façades de la CCTMN a déjà permis d'aider 122 projets, principalement dans les centres bourgs, pour un montant total de 129 000 €.

En 2023, une révision du règlement a notamment permis la revalorisation des montants attribués. Une brochure d'information mise à jour est disponible dans les 9 mairies du territoire.

En 2024 :

5 dossiers

6 146 €

de subventions accordées



Exemples de travaux subventionnés par l'Opération façades

Pour connaître votre éligibilité aux aides
et les démarches à effectuer :



contactez la CCTMN
05 63 97 98 08

2. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

a. L'aménagement d'une nouvelle zone d'activités économiques

En charge de la gestion et de l'aménagement de zones d'activités économiques, la CCTMN, en collaboration avec la municipalité, prépare l'aménagement d'une nouvelle zone d'activité économique à Bout du Pont de Larn. Cet aménagement s'inscrit dans un projet global de développement urbain du secteur des « Alberts ». En effet, parallèlement à cette ZAE, la commune porte un projet d'aménagement d'un lotissement et d'une résidence senior.



De plus, le Conseil départemental du Tarn a prévu la mise en sécurité de la RD612, par la création d'un rond-point. La ZAE accueillera principalement des activités artisanales et permettra de répondre à la demande des entrepreneurs souhaitant s'installer sur le territoire de la CCTMN et contribuera ainsi à son développement économique.

Le permis d'aménager de la future ZAE a été déposé en décembre 2024.

b. Aides aux entreprises

Un programme d'aide à l'immobilier d'entreprises permet de soutenir les entreprises du territoire ayant un projet d'agrandissement ou de construction de leur local.

Par ailleurs, pour soutenir la création d'entreprises, la CCTMN participe à plusieurs programmes en partenariat avec le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc :



« Coup de pouce »

Pour appuyer des projets innovants ou résoudre des situations temporairement difficiles pour de petites entreprises du territoire (subvention de 2 000 € maximum).

« Place aux jeunes »

Pour attirer ou garder sur le territoire des jeunes de moins de 25 ans. Les bénéficiaires sont accompagnés dans la mise en place de leur projet professionnel, par la découverte des diverses activités locales ou encore la mise en relation avec des entreprises.



© PETR Hautes Terres d'Oc

Week-end d'accompagnement des porteurs de projets dans leur installation économique sur le territoire du PETR Hautes Terres d'Oc

Pour en savoir plus, consultez la page :

cc-thoremontagneoire.fr

ou renseignez-vous auprès de la CCTMN :

05 63 97 98 08

3. TOURISME

a. Le conseil d'exploitation

Les membres

LES ÉLUS



Cédric CATHALA
Président du CE
et Elu Mairie d'Albine



Michel CASTAN
Président de la CCTMN
Maire du Rialet



Danièle ESCUDIER
Maire de Rouairoux



Evelyne BIDEAULT
Elue à la Mairie
de Labastide-Rouairoux



Bernard PRAT
Maire
de Bout du Pont de l'Arn



Didier CHABBERT
Elu à la Mairie de Lacabarède



Jacques ASSEMAT
Maire de Sauveterre



Michel DUTERTE
Elu à Mairie du Vintrou



Maria GERS
adjointe
à Saint-Amans-Valtoret

LES SOCIO-PROFESSIONNELS



Bénédicte PONCEAU
hébergeur



Arnaud MALABRE
représentant du Musée
départemental du Textile



Roland SALMON
représentant l'association
Valtorétaine



Valérie GUILLAUME
représentante des assos
d'animation culturelle



Marie DUBOUCHAUD
représentante des
producteurs locaux



Emmanuel FOUCARD
représentant des activités de
pleine nature



Valérie PERRIN
hébergeur



Michel FAURE
représentant l'association
Mémoire et Patrimoine

Les travaux et réflexions du Conseil d'Exploitation

Élaboration de la feuille de route 2024-2026

Le Conseil d'Exploitation a également entamé un important travail de fond autour de la définition d'une feuille de route stratégique pour les années 2024 à 2026. Ce document vise à orienter les actions de l'Office de tourisme dans la durée et à faire remonter des propositions concrètes au Conseil communautaire.

Cette réflexion s'appuie sur :

- Le Projet de territoire porté par la CCTMN
- L'état des lieux touristique réalisé par le PNRHL
- Les données de fréquentation communiquées par Tarn Tourisme.

3 OBJECTIFS

A Faire connaître l'offre « sports de pleine nature »

B Valoriser le patrimoine existant

C Développer une offre touristique plus large et qualitative

Chaque membre du Conseil d'Exploitation s'est investi dans l'un de ces axes, en rejoignant un groupe de travail chargé de répondre à quatre grandes questions :

1. **Quels sont les atouts du territoire pour atteindre cet objectif ?**
2. **Quelles sont les faiblesses ?**
3. **Quels sont les publics concernés ?**
4. **Quelles actions proposer ?**

b. L'Office de tourisme

L'Office de tourisme Thoré Montagne Noire est situé au rez-de-chaussée des locaux de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire (CCTMN), au 13 avenue de la Ribaute à Albine. Cet espace dédié à l'accueil du public est ouvert toute l'année. L'Office de tourisme (OT) compte un agent à temps partiel et une étudiante en alternance.



L'Office de tourisme Thoré Montagne Noire est régi par un Conseil d'exploitation composé de 17 membres, présidé par Cédric Cathala-Caumette. Ce conseil regroupe des élus et des socio-professionnels du tourisme. Cette entité permet ainsi aux élus de la CCTMN de travailler en collaboration directe avec des professionnels.

Le Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme a identifié trois grands enjeux autour desquels s'articule sa feuille de route.

3 ENJEUX

- développer une offre touristique plus large et plus qualitative
- valoriser/créer une offre d'activités de pleine nature
- valoriser le patrimoine existant

c. Le bilan touristique 2024

La fréquentation et taxe de séjour

Payée par les visiteurs à leur hébergeur, la taxe de séjour sert à financer le fonctionnement de l'Office de tourisme, la promotion du territoire et le développement de l'activité touristique. Elle permet également de connaître le nombre de nuitées dans les hébergements touristiques. Depuis 2024, la taxe de séjour inclut une taxe additionnelle régionale pour contribuer au financement du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (ligne TGV Bordeaux - Toulouse).

12 517,40€

En 2024

juill - sept
2023

5 868 nuitées

juill - sept
2024

5 599 nuitées

avril - juin
2023

2 264 nuitées

avril - juin
2024

1 947 nuitées

Le nombre de nuitées dans les hébergements a diminué sur la période du printemps 2024, probablement du fait de la météo capricieuse. Le nombre de nuitées sur la saison estivale est légèrement en baisse par rapport à l'année précédente. À noter, un décalage des nuitées dans l'été : moins de nuitées sur la première quinzaine de juillet, et plus sur la dernière quinzaine d'août.

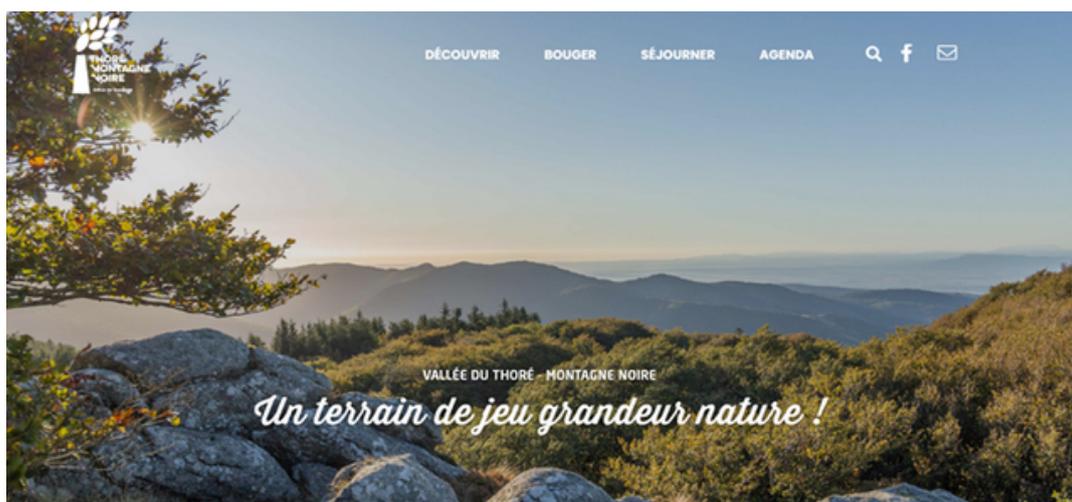
La fréquentation des points d'information

La fréquentation du bureau d'information touristique est modeste mais constante. La majeure partie de la fréquentation se fait lors d'évènements comme le Black Mountain Trail (mars), le salon Occ'ygène à Toulouse (mars), les marchés de producteurs de Mazamet (juillet/août), la Fête du fil à Labastide-Rouairoux (août), Vini'Tarn à Bout du Pont de Larn (novembre).

931
Personnes ont été renseignées
hors les murs

La fréquentation numérique

Le site internet de l'Office de tourisme permet de faire une promotion dynamique du territoire, à destination des touristes et des habitants. Il évolue en fonction des saisons et des nouvelles activités et s'étoffe au fil du temps. Il réserve bon nombre de fonctionnalités pratiques : l'intégration des itinéraires de randonnée, des circuits VTT-enduros, des cartes dynamiques pour situer les hébergements, les producteurs et restaurateurs, etc.



tourisme-thoremontagnenoire.fr



facebook.com/TourismeTMN

LES CHIFFRES DE L'INFORMATION TOURISTIQUE 2024



La page Facebook a connu une fréquentation record en 2024 : **8 013** visites contre 3 889 en 2023

68 publications entre le 1er juin et le 15 septembre 2024



1 vidéo promotionnelle sponsorisée



Bienvenue en Vallée du Thoré Montagne Noire !
Hors des sentiers battus, au cœur du Parc naturel régional du Haut Languedoc, laissez-vous surprendre par les paysages de la vallée du Thoré et de la Montagne Noire. 🍷 Pour des vacances en famille, un week-end détente ou une simple escale au vert, c'est le lieu idéal pour vous déconnecter, vous ressourcer et faire le plein d'énergie ! 🌿🍃
Laissez-vous séduire, l'aventure commence ici.
Clip & Clic
Voir moins
266
132 K

d. Accompagnement des professionnels

L'Office de tourisme accompagne les professionnels en mettant à leur disposition de la documentation touristique et en les assistant dans leurs démarches d'installation ou de labellisation, dans l'objectif de faire monter en gamme l'offre touristique du territoire.

Outre les renseignements fournis aux nouveaux hébergeurs pour leur installation, pour des labellisations « Accueil Vélo », « Hébergement Pêche » ou pour des classements auprès d'Atout France ou Gîtes de France..



Le Musée de l'Universalité du Tapis d'Art Sacré a obtenu le label Accueil Vélo en juillet 2024.



L'Office de tourisme dispose de deux hébergements intercommunaux sur le tracé du GR de Pays :

Le refuge de Peyremaux :



Situé à proximité du GR7 et du GR de Pays et du fameux Roc de Peyremaux, il offre un panorama exceptionnel sur le versant Sud de la Montagne Noire, jusqu'aux Pyrénées.

Pour réserver :

✉ refugedepeyremaux@gmail.com

Le gîte d'étape de La Planette:



Il permet aux randonneurs de profiter d'une nuit de repos près du lac des Saints-Peyres. Il peut accueillir 6 personnes.

Pour réserver :

☎ 06 08 30 71 09

✉ gite-la-truite@orange.fr

e. Promotion des activités de pleine nature

Les activités de pleine nature sont un axe majeur de promotion du territoire par l'Office de tourisme. A la randonnée, au vélo et au VTT s'ajoute la pêche. En 2024, de nombreuses actions ont été mises en place pour en faire la promotion :



- Formation Pêche du personnel de l'Office de tourisme
- Réédition du guide Pêche avec de nouveaux parcours



- Édition d'une nouvelle Carte VTT
- Réédition de la Carte Randonnée
- Signature de la convention d'itinéraire Véloccitanie



- Mise à jour des fiches randonnées
- Mise à jour des itinéraires de randonnée sur Geotrek et la nouvelle application Tarn Pleine Nature



- Travail sur la création de 3 itinéraires de Trail (à venir en 2025)





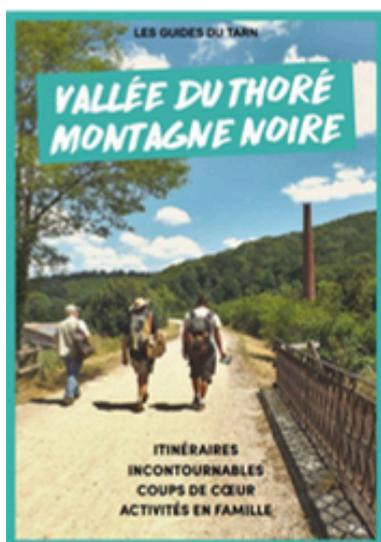
Notre carte VTT & Enduro



Cette carte retranscrit tous nos circuits labellisés VTT-FFC sur un seul et même document. Les circuits sont classés par niveaux de difficulté et toutes les informations concernant les itinéraires sont indiquées (dénivelé, localisation, durée estimée...). Cette carte peut être accompagnée d'une trace GPX directement téléchargeable sur le site internet de l'Office de tourisme et accessible via un QRcode présent sur la carte.

Des encarts ont été réservés aux bonnes pratiques et aux points de vigilance (tiques, patous, signalements sur Suricate, etc.).

L'Office de tourisme édite des cartes Randonnées et VTT-enduros, mais également un guide local : outil de présentation général de la destination Thoré Montagne Noire.



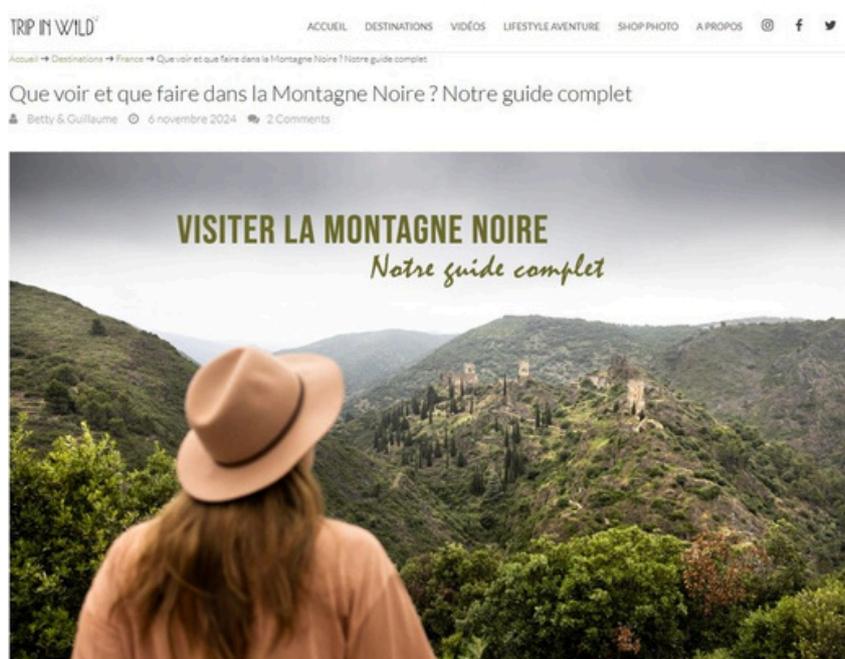
f. Autres actions de promotion de la destination

La promotion numérique

L'Office de Tourisme a réalisé une vidéo promotionnelle dédiée à son territoire, mettant en valeur ses paysages, son patrimoine et ses activités. En parallèle, dans le cadre d'une action portée par le collectif des 8 Offices de Tourisme de la Montagne Noire, des blogueurs spécialisés dans le voyage nature et l'outdoor - Trip in Wild - ont été accueillis sur le territoire.

Ce duo a réalisé plusieurs capsules vidéo, ainsi que des photos et contenus diffusés sur leurs réseaux sociaux, permettant de toucher une large audience engagée et en quête de destinations authentiques.

Ces deux actions complémentaires ont permis de renforcer l'attractivité du territoire, en alliant promotion institutionnelle et communication d'influence.



Les salons et échanges professionnels

L'Office de tourisme promeut sa destination sur des salons touristiques et auprès de ses partenaires, notamment les Offices de tourisme voisins. Cette année, participation au :

- Salon Occ'ygène à Toulouse, axé « Randonnée et activités de pleine nature » via une collaboration avec le PETR Hautes Terres d'Oc et Tarn Tourisme
- 2 éducteurs avec le groupe des OTs de la Montagne Noire
- Bourse d'échanges de documentation touristique avec les OTs du Tarn, pilotée par Tarn Tourisme.



g. Retombées presse

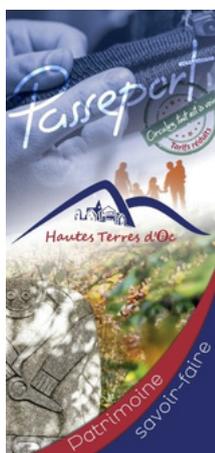
L'OT Thoré Montagne Noire apparaît dans la presse locale, comme ici avec la présentation de la vidéo promotionnelle de l'Office de tourisme dans La Dépêche du Midi.

La destination est également promue au niveau national : soit par une porte d'entrée « Montagne Noire » ou comme ici, avec la présentation de la voie verte du Haut-Languedoc, Passa Pais, portion centrale de la Véloccitane.



h. Nos partenaires

L'Office de Tourisme collabore actuellement avec deux partenaires clés qui contribuent à la dynamique du territoire.



Le Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc collabore avec les trois Offices du Tourisme du territoire : Sidobre Vals et Plateaux, Destination Haut-Languedoc, et Thoré Montagne Noire afin de promouvoir une destination commune à travers des actions de communication et des événements conjoints.



L'Office de Tourisme fait partie du Collectif Montagne Noire, regroupant 8 Offices de Tourisme* autour d'un objectif commun : valoriser la destination Montagne Noire à une échelle plus large.

Ce collectif récent initie des actions communes de communication et de promotion, en attendant une éventuelle formalisation par convention.



*Aux Sources du Canal du Midi, Castres-Mazamet, Grand Carcassonne, La Montagne Noire, Le Minervois Caroux, Terre d'Autan Montagne Noire, Castelnaudary et Thoré Montagne Noire.

4. ACTIONS SOCIALES ET SERVICES

a. Deuxième année de déploiement de la CTG

L'année 2024 a été la deuxième année de déploiement de la Convention territoriale globale (CTG) signée entre la Communauté de communes Thoré Montagne Noire, les communes de Pont-de-l'Arn, St-Amans Soult, et la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Tarn.

16 fiches actions guident l'action sociale à développer sur le territoire d'ici à fin 2025.

Parallèlement, tout au long de l'année 2024, la réflexion a continué au sein de trois « comités techniques » rassemblant à chaque fois une vingtaine de personnes du territoire en lien avec l'accès aux droits, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et les seniors. Nouveauté 2024, une instance petite enfance bisannuelle réunissant les professionnels de la petite enfance du territoire.

De même, le comité des habitants de l'Espace de vie sociale a continué de se réunir régulièrement pour épauler le travail de l'animatrice-coordonnatrice recrutée au 1er janvier 2024.

Les élus du territoire se sont retrouvés par trois fois pour **réajuster et hiérarchiser les actions à mener**.

L'esprit guidant la CTG est l'ouverture aux collectivités voisines (dans le cadre du PETR des Hautes Terres d'oc et en dehors à travers une réflexion commune sur certains sujets tels que l'accueil des nouveaux habitants) **et aux autres territoires tarnais, voire audois ou héraultais**, à travers la participation, notamment, à un réseau des chargés de coopération CTG du Tarn. Toutes ces expériences permettent de nourrir le projet social de territoire.



b. Douze actions concrètes menées en 2024

Notamment avec la mise en route de l'Espace de vie sociale « L'Entr'Actes », mais aussi à travers les conférences santé, les actions parentalité, la CTG est devenue de plus en plus concrète pour les acteurs de terrain, les élus et les habitants du territoire.

La CTG répond à un besoin d'interconnaissance, de mise en réseau, de pensée et de réflexion territoriale. Différents groupes de travail se sont donc réunis (santé/seniors, enfance/jeunesse, parentalité, accès aux droits/services/mobilité...) pour mettre en place les actions prévues avec le souci constant de la réflexion territoriale, de Labastide-Rouairoux à Pont-de-Larn, de la montagne à la vallée, tout en venant en complémentarité des actions communales.



FAMILLE

1. Accompagnement des structures petite enfance, enfance/jeunesse existantes dans leurs quotidiens et leurs éventuels développements (projet de nouveau centre de loisirs à Bout du Pont de l'Arn, projet de micro-crèche privée à Bout du Pont de Larn, réflexion territoriale sur l'amélioration de l'accueil des 3/6 ans à l'est du territoire)
2. Promotion et accompagnement du métier d'assistante maternelle par des actions de communication et des rencontres avec le Relais petite enfance de la Montagne Noire
3. Poursuite de l'action parentalité à l'échelon du territoire retenue par un appel à projet de la CAF (REAPP) et le soutien de la MSA : trois soirées « papotage entre parents » et trois ateliers parents-enfants au plus près des habitants ont vu le jour.
4. Organisation d'une action pour les 11/17 ans en direction des collégiens et de leurs parents autour des addictions.
5. Travail d'interconnaissance et de coordination entre les structures enfance-jeunesse situées à l'est du territoire

6. Lien avec la Maison de santé pluriprofessionnelle et accompagnement des professionnels de santé



SANTÉ

7. Participation aux réunions du comité des usagers de la MSP Haute Vallée du Thoré et organisation de trois conférences santé à Sauveterre et Labastide-Rouairoux (les dangers du soleil, bouger pour sa santé, le métier d'aidant) en partenariat avec les professionnels de santé. Organisation atelier prévention routière en lien avec la Poste à Bout du Pont de Larn et Labastide-Rouairoux.

8. Mobilité : travail avec le CIVAM Thoré Montagne qui a débouché sur une convention partenariale pour aider les habitants à trouver une solution de mobilité pour leurs déplacements.
9. Début de réflexion et d'élaboration d'un annuaire social papier et numérique en lien avec les acteurs locaux
10. Début de réflexion sur la mise en réseau des professionnels médico-sociaux du territoire en lien et en complémentarité avec l'existant



ACCÈS
AUX DROITS

11. Accompagnement du déploiement de l'espace de vie sociale L'Entr'Actes, en lien avec les partenaires, les habitants et les élus du territoire.
12. Elaboration d'une cartographie des services du territoire à destination des nouveaux habitants en lien avec le PETR des Hautes Terres d'Oc



ANIMATION
DE LA VIE
SOCIALE

c. Démarrage de l'Espace de Vie Sociale «L'Entr'Actes»

En partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Tarn, l'Espace de vie sociale (EVS) L'Entr'Actes a démarré le 1^{er} janvier 2024.

L'Entr'Actes est un endroit où l'on vient se retrouver pour boire un café, faire une activité, passer du bon temps avec son enfant, être aidé ou orienté vers les bons services... L'idée étant de faire du lien avec les habitants et répondre à leurs besoins au plus proche d'eux !

Jusqu'en mars, recrutée à mi-temps, l'animatrice-coordinatrice a rencontré les partenaires, associations et élus. A partir du mois de mars, les permanences ou « pauses-café » de l'Espace de vie sociale ont démarré au rythme de deux permanences par mois par village.

Le comité d'habitants, qui a pensé l'Espace de vie sociale, est resté bien présent tout 2024 pour épauler l'animatrice dans son travail.



Pour accomplir « le dernier kilomètre », l'Espace de vie sociale **L'Entr'Actes est itinérant**. L'animatrice se déplace dans les salles mises à disposition par les 9 mairies de l'intercommunalité. La distance ne doit pas être un frein pour venir renforcer le lien social. En effet, sur le territoire, des problèmes de mobilité ont été mis en évidence.

L'activité, le café n'est qu'un prétexte pour sortir de chez soi et **rompre l'isolement**, que cela soit celui des jeunes parents, des nouveaux arrivants, des personnes âgées à domicile... La proportion de personnes seules augmente régulièrement sur la CCTMN.

Des activités de couture, balade botanique, écriture, papotage, recherche de photos du passé pour les comparer avec le présent, rencontres intergénérationnelles, visites chez des artisans ou des artistes... ont ainsi été proposées par les habitants en fonction de leurs envies et/ou de leurs compétences.

En 2024, il y a eu :

- **90** personnes qui ont fréquenté l'EVS au moins une fois durant les 3 premiers mois
- **2** permanences par mois qui se sont tenues dans chaque village
- **10** visites à domicile
- **7** comités d'habitants qui se sont tenus

Mais aussi... des rencontres avec des partenaires et le relai de situations auprès des partenaires (Dispositif d'appui à la coordination, assistantes sociales, CIVAM pour les questions de mobilité) ou le lien avec des associations existantes.

5. GESTION DES DÉCHETS

a. Bilan de la collecte 2024

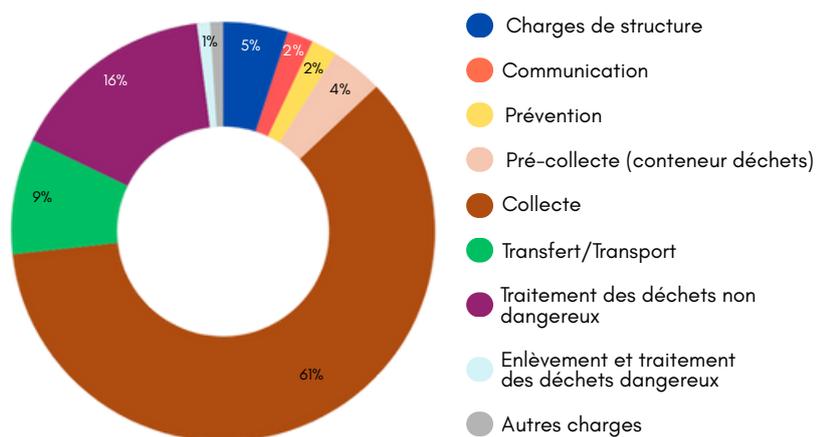
Bilan de la collecte 2024

Le service de collecte des déchets ménagers est assuré par quatre agents techniques pour huit communes de la CCTMN. Le ramassage des ordures ménagères sur la commune du Rialet est en effet assuré par la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet.

Le traitement des déchets ménagers est confié au syndicat mixte TRIFYL auquel la Communauté de communes adhère depuis 2005.

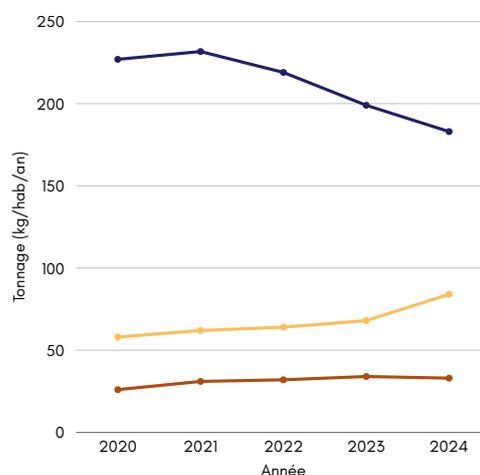


Budget du service de collecte en 2024 :
702 437,00 €



Les tonnages collectés sur le territoire sont dans la moyenne des collectivités adhérentes à Trifyl. La forte baisse de la quantité d'ordures ménagères collectées permet de contenir la hausse de la Taxe des ordures ménagères, de même que l'augmentation des volumes de tri sélectif.

Evolution des tonnages de déchets par type (2020-2024)



OM (Ordures ménagères) TRI (Recyclables) VERRE

Nombre de kilos de déchets résiduels par an et par personne



En terme de ratio par habitant, cela équivaut à une moyenne de 184 kg produits en 2024, **soit 15 kg de moins** que l'année 2023.

Le coût de traitement des déchets résiduels a une tendance à la hausse depuis ces dernières années. Cela s'explique par :

- la politique tarifaire de Trifyl, et ses investissements (construction d'une nouvelle usine de tri et de valorisation des déchets à Labessière-Candeil, nouveau centre de tri à Labruguière, etc.)
- la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) au niveau national.

On note également une **augmentation du coût des déchetteries** liée à l'apport plus important de déchets verts suite à l'interdiction de brûler.

Le coût de la collecte sélective (tri des déchets) dépend quant à lui de la quantité, de la qualité et de la progression des performances. La Communauté de communes possède de bonnes performances quantité et a nettement amélioré ses statistiques en terme de qualité.

Plus nous produisons de déchets, plus la Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères augmente !

La vente de composteurs

38 % des déchets présents dans nos poubelles sont des biodéchets, soit 381 tonnes par an qui pourraient être retirés de la collecte et **72580 €** d'économie sur la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les habitants du territoire.

Aujourd'hui, seulement 13 % des habitations de nos communes possèdent un composteur.

La CCTMN met à votre disposition un composteur en bois de 400 litres au prix de 20 €.

Adopter le compostage chez soi présente de nombreux avantages :

- ✓ réduction des déchets,
- ✓ fertilisation naturelle du sol,
- ✓ économies financières,
- ✓ impact positif sur l'environnement.

Mettez votre poubelle verte au régime,

RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR DES MAINTENANT*

20€/COMPOSTEUR
COMPOSTEUR DOUGLAS 400ML

Renseignements et réservations :
05 63 87 69 71 ou
environnement@cc-thoremontagne noire.fr
Visitez sur le site internet :
www.cc-thoremontagne noire.fr

*Adresse uniquement aux habitants de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire : Albine, Bout du Pont de l'Arn, Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Le Rialet, Le Vintrou, Rouairoux, Saint-Amans-Valtoiret et Sauveterre.

b. Les consignes de tri

Tri de l'ensemble des emballages

Le projet d'extension des consignes de tri développé sur le territoire répond à un cadre réglementaire, mais il vise aussi à amplifier le captage de nouvelles résines plastiques tout en simplifiant le geste de tri.

De quels emballages plastique parle-t-on ?



- Films plastiques : packs de bouteilles d'eau, sachets de surgelés, etc.
- Barquettes et emballages complexes : emballages alimentaires, etc.
- Emballages en polystyrène : pots de yaourt, etc.



Le tri à la source des biodéchets

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, généralise la collecte séparée des biodéchets, au 1^{er} janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.).

Les biodéchets sont les restes de préparation de repas et de cuisine



Depuis janvier 2024, la CCTMN a mis en place un système de tri à la source des biodéchets. Les utilisateurs ont accès à des sacs orange et des bio seaux pour faciliter la collecte. Les biodéchets sont collectés simultanément avec les ordures ménagères, mais le sac de biodéchets (orange) sera reconnu par un système de tri optique et séparé dès son arrivée à l'usine de Labessière-Candeil.

- Les os, coquilles d'œufs et coquillages
- Les restes de repas (y compris viandes et poissons)
- Le pain
- Marc de café, sachets de thé...
- Produits périmés

Réduisons nos déchets dans la poubelle noire !

Trop de déchets dans les ordures ménagères devraient être triés à la source : 60 % des déchets présents dans le bac noir peuvent être évités.

Voilà comment se décompose les 199 kg par an et par habitant jetés dans la poubelle d'ordures ménagères.



177 kg de déchets | PAR HABITANT PAR AN

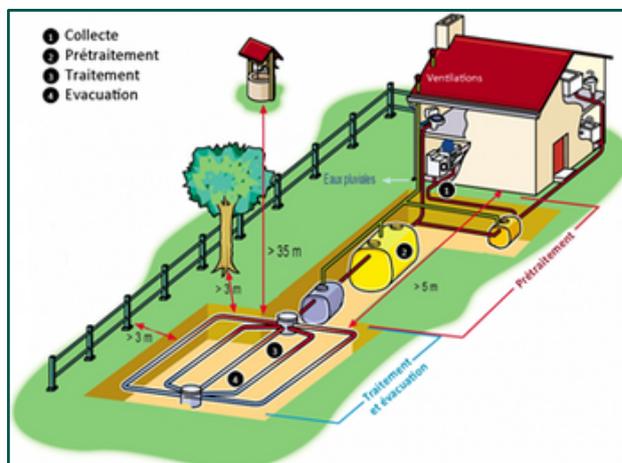
6. EAU ET ASSAINISSEMENT

a. L'assainissement non collectif

Le SPANC (Service public d'assainissement non collectif)

Instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SPANC a pour rôle d'assurer le contrôle de l'ensemble du système d'assainissement non collectif, c'est-à-dire la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques.

Depuis 2023, les contrôles sont effectués par un agent de la Communauté de communes du Haut Languedoc, par convention avec la CCTMN.



Les objectifs du SPANC

- Contrôler la conception, l'implantation et la réalisation des systèmes neufs
- Vérifier la conception technique et la conformité des systèmes existants
- Contrôler tous les six ans le bon fonctionnement des installations et leur entretien régulier
- Contrôler la mise hors service des installations anciennes

Les chiffres clés des contrôles des installations :



789 installations
d'assainissement non
collectif existantes

En 2024 :

22 transactions immobilières

3 contrôles de conception

4 contrôles de réalisation



80 % des installations
ont été contrôlées depuis
2013

b. Eau potable et assainissement collectif

Transfert des compétences eau et assainissement

La législation en vigueur prévoit le transfert de la compétence eau et assainissement des communes et syndicats infra-communautaire aux Communautés de communes au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Aussi, une étude préalable au transfert de la compétence eau et assainissement a démarré en avril 2024. Après avoir réalisé un état des lieux du fonctionnement et de la gestion de chaque service communal et/ou syndical, le bureau d'étude qui accompagne la CCTMN présentera début 2025 des scénarios envisageables pour garantir la gestion, l'entretien et le renouvellement des réseaux et des services. Le prix de l'eau pour les habitants sera un facteur déterminant pour le choix à venir.

Ressource en eau

Depuis plusieurs années, la question de la raréfaction de la ressource en eau préoccupe les élus et habitants du territoire. En effet, des campagnes de mesures ont indiqué que plusieurs cours d'eau de la vallée sont particulièrement bas en période d'étiage (période de sécheresse de la fin de l'été aux premières pluies de printemps). Pour garantir l'approvisionnement en eau de manière durable et anticiper les effets du changement climatique, il est nécessaire de rechercher une solution plus pérenne.

Ainsi, la CCTMN a réalisé des études hydrogéologiques et géophysiques sur l'ensemble du territoire durant l'année 2023. Ces études ont révélé la présence de failles qui pourraient potentiellement stocker de l'eau dans la roche souterraine dans le secteur d'Albine et de Lacabarède.



Forage à Albine, septembre 2024

Néanmoins, la réalisation de deux forages d'expérimentation a révélé que même à des profondeurs importantes (plus de 100 mètres), les quantités d'eau trouvées étaient minimales et inexploitable. A la vue de ces résultats, les maires des communes concernées par ce projet n'ont pas souhaité continuer les investigations.

Fin 2024, les élus communaux et intercommunaux envisagent de nouvelles solutions, toujours dans l'objectif de pérenniser la ressource en eau potable de la Haute Vallée du Thoré.

7. ENVIRONNEMENT

a. Diagnostic des zones humides

Avec son partenaire Rhizobiôme, la Communauté de communes Thoré Montagne Noire a entrepris de faire un diagnostic des zones humides sur son territoire, afin de mieux les connaître et surtout mieux les protéger.

La sagne est le terme occitan local pour définir généralement une zone humide : une tourbière, une prairie humide, un boisement humide... bref un endroit où il vaut mieux mettre les bottes si on ne veut pas avoir les pieds mouillés.



Tous ces milieux ont un point commun : ils jouent un rôle majeur dans la régulation des écoulements d'eau.

Ce sont de véritables protections contre les excès du climat.

Comme des éponges, les zones humides sont capables d'absorber et de stocker l'eau en périodes de fortes pluies et de la relâcher lentement aux milieux en périodes plus sèches.

Connaitre et préserver ces milieux fort utiles est donc essentiel.



Concrètement, comment préserver vos zones humides ?

- Mobiliser les citoyens
- En faisant connaître le Rés'éau sagne
- En faisant progresser la connaissance : opération « Recherche ta sagne »
- En valorisation des zones humides
- En restaurant les zones humides



Sagne de Puech Balmes



Fougère



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Etat

Occitanie

GRAND SUD-OUEST

THORÉ MONTAGNE NOIRE

TERRETOIRE

b. Territoire Engagé pour la Nature



La Communauté de communes Thoré Montagne Noire est labellisée "Territoire engagé pour la nature 2024-2026", un programme du Ministère de la Transition écologique porté par l'Office français de la biodiversité et la Région Occitanie.

Ce label reconnaît l'engagement de la collectivité en faveur de la biodiversité. Trois actions vont être développées au cours de ces trois années.

3 ACTIONS

- La création d'un havre de paix pour la loutre d'Europe à Bout du Pont de l'Arn, en collaboration avec le Conservatoire des espaces naturels (CEN d'Occitanie), le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout;
- L'identification des zones humides (sagnes) du territoire afin de mieux les protéger avec le Réseau sagne ;
- La sensibilisation des habitants à l'environnement, grâce à un programme d'animations nature



Remise des prix le 30 avril 2024 à la Maison de la Région à Albi

Animations Nature 2024

Programme organisé par la Communauté de communes Thoré Montagne Noire

Samedi 15 juin 14h > 17h
BALADE-NATURE : LES PRAIRIES, RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ
Albine animées par le CPE Haut-Languedoc

Samedi 6 juillet 10h > 12h
ATELIER : FAUNE SAUVAGE EN DÉTRESSE
Albine animé par la LPO Tam

Samedi 3 août 10h30 > 12h
BALADE-NATURE : LA SAGNE DE PUECH BARMES
Saint-Amans-Valtoiret animées par le Réseau Sagne

Vendredi 30 août 19h30 > 23h
BALADE D'ÉCOUTE NOCTURNE
Albine animées par la LPO Tam

Samedi 7 septembre 14h > 17h
GRAND NETTOYAGE DES BERGES DU THORÉ
Saint-Amans-Valtoiret avec Triflyl

Samedi 21 septembre 14h > 15h30
SORTIE ET ATELIER NATURE PARENT / ENFANT
Saint-Amans-Valtoiret animé par Charlotte Hervé

Dimanche 20 octobre dès 9h
EXPLORATION DE LA BIODIVERSITÉ URBAINE
Labastide-Rouairoux animé par la LPO Tam

Vendredi 8 novembre 14h > 16h
VISITE DU CENTRE DE TRI DES DÉCHETS
Labruguière avec Triflyl

GRATUIT INFOS & RESERVATIONS
cc-thoremontagneoire.fr ou 05 63 97 98 08

Programme d'animations 2024

8. COMMUNICATION

a. Communication numérique

Site internet

Le site internet de la Communauté de communes constitue un outil central pour relayer les actualités et informations pratiques à destination des habitants : démarches administratives, horaires de bus, informations sur le PLUi, etc.

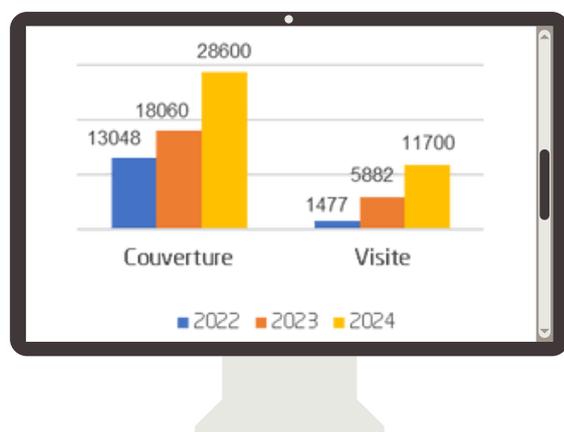
Au cours de l'année, plusieurs améliorations techniques ont été apportées pour optimiser la navigation et l'expérience utilisateur. Parmi elles :

- L'amélioration du menu « En un clic », avec l'ajout de nouveaux pictogrammes pour une meilleure lisibilité.
- L'optimisation des sous-menus, désormais accessibles à tout moment, même en milieu de page, afin de faciliter la navigation interne.

Ces ajustements s'inscrivent dans une volonté globale d'améliorer la fluidité de navigation et la qualité de visite du site.

Réseaux sociaux

La page Facebook de la Communauté de communes a connu une fréquentation en forte hausse cette année :



Cette progression s'explique notamment par une stratégie de contenus régulière et diversifiée, mais aussi par le recours à plusieurs publications sponsorisées pour les animations nature réalisées dans le cadre du label « Territoire engagé pour la Nature ».

De plus, dès la création de l'Espace de vie sociale (EVS) l'Entr'Actes, une page Facebook dédiée a été créée. Cette nouvelle vitrine permet de communiquer et valoriser les actions menées auprès des habitants et des partenaires. Elle permet de partager chaque mois les différents agendas d'activités, ainsi que des retours en images sur les animations organisées tout au long de l'année. Cette dynamique contribue à renforcer le lien avec les familles et à mieux faire connaître le rôle de l'EVS sur le territoire.

b. Bulletin intercommunal

L'Écho

En janvier 2024, le tout premier bulletin intercommunal de la Communauté de communes a été lancé, intitulé L'Écho. Ce nouveau support a pour vocation d'informer les habitants sur la vie du territoire, les projets en cours, les services proposés et les événements à venir.



Deux numéros ont été publiés cette année : le premier en janvier, le second en juin. Distribué dans les boîtes aux lettres sur l'ensemble des communes du territoire, L'Écho permet de renforcer le lien avec les habitants et de valoriser les actions menées par la Communauté de communes.

c. Autres documents

Pour accompagner les activités de la CCTMN sur l'ensemble de ses compétences, de nombreuses brochures ou affiches sont créées tout au long de l'année.





Nous contacter :

Communauté de communes Thoré Montagne Noire



05 63 97 98 08



contact@cc-thoremontagnenoire.fr



cc-thoremontagnenoire.fr



13 avenue de la Ribaute 81240 Albine